On demanda des renforts au bureau central et de nombreux agents furent envoyés sur les lieux. Sept arrestations furent opérées, et plusieurs fourgonnettes, et les prisonniers furent amenés portant de leurs outils.

A noter qu'un chef s'étant approché d'un des prisonniers aux mains des agents lui lança un coup de poing.

Il ne porta pas son pécher en paradis comme on dit vulgairement. Attrapé par un terrassier laissé libre, celui-ci lui administra une formidable raclée.

Les individus arrêtés sont les nommés Soenens, Drapres, Lancrier, Girard, Chabottier, plus deux autres, dont nous n'avons pu nous procurer les noms, la police étant depuis quelques jours atteinte de mutisme à l'endroit de la presse.

C'est M. Besson, commissaire de police du premier arrondissement, qui a eu à faire l'enquête dans cette affaire.

Les individus arrêtés sont impliqués soit d'entraves à la liberté du travail, opposition à arrestation et rébellion aux agents.

Un rassemblement considérable s'était formé hier, pendant toute la matinée, au boulevard pour assister à cette scène.

Vers 9 heures 1/2 du soir on a relâché trois des prisonniers.

Les arrestations maintenues seront donc de quatre.

Accident de la gare

Hier, vers 10 heures du matin, M. Désiré Debacker, 51 ans, demeurant à Roubaix, rue des Anges 33, travaillait à la gare de marchandises, au Tilleul, au déchargement d'une voiture de bois pour le compte de M. Fontier, marchand de bois à Roubaix et qui a également un dépôt rue de Gand.

Le chargement était élevé de 4 mètres. L'ouvrier fit une chute et se blessa à la tête et à la nuque. Le docteur Fichaux fut appelé à prodiguer ses soins au blessé. Il constata des plaies à la tête et des contusions multiples mais qui n'auront pas de suites graves.

M. Debacker, qui est célibataire, a été reconduit à son domicile.

Arrestation

La police a arrêté les nommés Thérèse Averti, 41 ans, rue de l'Amiral Courbet et Joseph Delteur, 44 ans, fileur, rue du Buy, prévenus du délit de vagabondage.

Extradition d'un homme serpent

Les gendarmes de Bruxelles ont amené à la frontière et remis entre les mains des autorités françaises un individu qui se faisait appeler Charles Esko, et dont le nom véritable est Nathan Stein, 28 ans. Cet individu est né à Stanislas (Pologne) et exerçait en dernier lieu à Lille la noble profession d'homme serpent.

Malheureusement il ne borna pas là ses aptitudes spéciales car c'est sous l'inculpation de vol qu'il est réclamé par le Parquet de Lille.

Chûte

M. Léon D..., demeurant à Roubaix, rue de Béthune, était venu hier à Tourcoing et y fit la fête.

Le soir vers 7 heures en cherchant à regagner Roubaix, il heurta une des colonnes en fonte du pont-viaduc et sous la violence du choc tomba à la renverse se faisant à la nuque une blessure d'où le sang s'échappait en abondance.

Relevé par un agent, M. D... fut amené jusqu'au bureau central et l'on prévint ses parents qui habitent rue de Rouen et sont venus le prendre pour lui donner des soins et le remettre de ses émotions.

Foot-Ball Association

Championnat International du Nord

Nous avons annoncé il y a quelques jours le Championnat international de foot-ball que le Sporting-Club organise pour la première fois cette année à Tourcoing et dont les épreuves se joueront les 3, 17 et 24 avril prochain.

Dès cette première année, l'initiative hardie du S. C. T. sera couronnée de succès, et ce seront les meilleures équipes du Nord de la France que nous verrons se mesurer entre elles et avec celle qui défendra les couleurs de la Belgique dans ce challenge.

Toute société d'une valeur secondaire se trouvant écartée du champ des concurrents, l'intérêt se concentrera tout entier sur ces fortes équipes dont il suffit de citer les noms pour faire comprendre l'importance extraordinaire de cette fête sportive.

Voici quels sont en effet les adversaires qui se rencontreront tour à tour en Dunkerque: l'équipe première du Lagadic-Club de Dunkerque, l'équipe du Iris-Club de Lille; l'équipe première du Racing-Club Roubaisien, et enfin celle de l'Union sportive de Calais.

Hallain. — *Accident mortel.* — Un ouvrier agricole, M. Charles Bara, 51 ans, demeurant à Roncq, et occupé à la ferme de M. Cattelaeu Hespel, à Hallain, hameau du Colbras, est tombé du haut de la grange élevée de 6 mètres. La mort a été instantanée.

M. le docteur Pierchon a constaté le décès et M. le commissaire de police a procédé aux constatations légales.

Le corps a été transporté à la morgue de l'hôpital.

Le défunt qui était célibataire avait pour tout parent un beau-frère, cabaretier à Roncq.

Halluin. *Rixe.* — Une rixe est survenue entre deux ouvrier chaisiers de chez M. Vanler berghe pour un motif plus futiles, une planche servant de siège.

L'un des ouvriers, M. Lucien Rigola, reçut de son antagoniste, Paul Vandenbusche, 18 ans, un coup de bouteille de vernis, au-dessous de l'oeil gauche.

Le blessure entraînera une incapacité de travail de 4 à 5 jours.

Nous croyons que plainte a été déposée et une enquête ouverte.

Croix. — *Beaucoup de bruit pour rien.* — Nous apprenions lundi soir qu'un sieur H. Decobeck, âgé de 25 ans, demeurant rue Vauban, avait eu une discussion très vive avec la nommée Lebrun, qui travaillait rue de la Pannerie et qu'il avait même mordu l'oreille de son adversaire de manière à la traverser avec les dents.

Plainte avait été portée, mais elle fut aussitôt retirée; c'est pourquoi nous nous abstenons d'en parler.

Cependant, Decobeck vu être poursuivi en justice du pain pour irrvoss et violences légères.

La musique n'est pas toujours autorisée. — C'est en oubliant ce principe énoncé dans la loi du 16 mai 1893, que le sieur Louis Lagache, âgé de 27 ans, cabaretier à la « Ville de Renaix, » près de la mairie, s'est permis de laisser jouer de l'accordéon dans son établissement.

Les gardes Sprlet et Obequier sont venus lundi soir lui rafraîchir la mémoire en constatant par un procès-verbal la contravention à la loi.

Union sociale et patriotique. — Une réunion générale des membres de tous les comités de l'*Union sociale et patriotique* aura lieu jeudi prochain à 8 heures 1/2 du soir chez M. Julien Sclaenhaerebrouck au « Canon d'Or, » Grande Rue.

Violation de domicile. — Mme veuve Velghe, née Ursule Vercruysse, âgée de 59 ans, demeurant rue de Constantine, recevait lundi matin la visite du nommé Vanlighem qui lui demanda 2 fr. à prêter.

Ce dérnier ne fut pas satisfait et le quémandeur se retira, mais il revint une demi-heure plus tard et renouvela à M. Noël, tailleur, habitant Paris, gendre de dame Velghe, le demande qu'il avait faite précédemment.

Effrayant un second refus, Vanlighem se frousse, injuria Noël, et finit par l'expulser de son propre domicile, mais non sans avoir administré son vieille de coups de pied.

Les filles de Mme Velghe en furent tellement émotionnées qu'elles durent s'aliter.

De plainte à Vanlighem mais l'auteur de ces méfaits qui a pris la fuite.

Mouvaux. — *Pour l'hospice.* — Brivo, les Bohémiens de la place Faidherbe, ont remis au trésorier de la Société Philanthropique, chargé de recevoir les sommes destinées à l'oeuvre de l'hospice, par le secrétaire du Club des Bohémiens, M. Tonnel, enfantisé du Tonquinois, la somme de 75 francs 50, produit de la vente des chansons et de la quête faite par cette société à l'occasion de la Mi-Carême.

Félicitations à tous ces braves jeunes gens et merci pour l'oeuvre charitable de l'hospice.

LILLE

Un rentier de Vieux-Condé

DISPARU A LILLE

Suicide probable. — Les dernières visites. — Disparu depuis le Mardi-Gras. — Les fouilles dans le canal.

Le mercredi des Cendres nous publiions dans le *Progrès du Nord* un filet où nous annoncions la disparition d'un rentier de Vieux-Condé, M. Brouillard, âgé de 68 ans. Ces jours-ci, à la demande de la famille, une note parvenue dans la chronique locale, donnant le signalement du disparu.

La police de sûreté s'étant occupée très activement et sérieusement hier de cette mystérieuse disparition, il est bon de revenir sur cette affaire.

On se rappelle les faits. M. Brouillard, vieillard encore très vert, malgré ses 68, ans bien sonnés, vit à Vieux-Condé, où il possède plusieurs maisons et 6,000 bonnes livres de rente.

Des circonstances intimes sur lesquels nous n'avons pas à insister l'ont rendu morose et il vient rejoindre à Lille chez sa soeur, Mme Gombert, Boulevard, sage-femme, rue Gombert, 14, où il trouve toujours excellent accueil.

C'est là qu'il habitait depuis quinze jours à la date du 22 février, jour du Mardi-Gras. L'après-midi, après avoir dîné chez sa soeur, il se rendit à Canteleu rendre visite chez une de ses nièces, Mme Manure.

Durant cette visite, il est relativement gai mais il part après avoir échangé cette parole à double sens qui n'a frappé sa parente que depuis sa disparition : « Je ne jouerai plus à l'arc. »

Déjà dans la pensée de M Brouillard, grand amateur du jeu de l'arc, germait probablement l'idée du suicide. Il prend le car l pour revenir à Lille et descend à environ cent mètres du boulevard de la Liberté.

Depuis ce moment, aucune nouvelle de M. Brouillard. Ce qui vient confirmer l'hypothèse du suicide, c'est que plusieurs voyageurs ont cru voir un individu qui répond au signalement de M. Brouillard se diriger vers le canal.

L'un d'entre eux déclare même que M. Brouillard s'est jeté à l'eau.

Les employés du tramway n'ont, au reste, rien pu préciser, le soir étant tombé complètement au moment où M. Brouillard est descendu.

La famille, inquiète à juste titre de la disparition de cet homme très aimé des siens, a fait procéder tous ces jours à des fouilles par des mariniers. Ces fouilles ont été renouvelées hier et n'ont amené aucun résultat jusqu'ici. Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

Un voleur de camion de la rue du Molinel arrêté

Tous ces jours-ci nous avons annoncé la série des vols du camion qui s'étaient produits rue du Molinel. Grâce aux indications de la police de sûreté, un des voleurs, le sieur Loby, 29 ans, a été arrêté. Cet individu s'était réfugié à Mouvaux.

Les voleurs de bicyclettes

M. Langlume exploitant un bicyclettes de la maison Chattelyn rue de Fives, recevait la visite d'un individu qui déclarait se nommer Léon W..., voyageur de commerce. Cet individu venait pour louer une bicyclette. Il la prit et disparut. Depuis ce temps M. Langlume n'a plus reçu de nouvelles.

— M. Paul Desrues, marchand de bicyclettes, 4 ancienne rue Nationale, vient prendre une consommation à l'estaminet Delzenne, 20, rue de Paris. Au moment où il sortait il s'aperçut que son vélo avait disparu.

M. Paul Desrues a déposé une plainte.

Société des Agriculteurs du Nord

M. Davaine nous adresse la lettre suivante, en nous priant de l'insérer :

Dans le Compte rendu de la Distribution solennelle des récompenses des Agriculteurs du Nord que vous avez eu l'amabilité de publier, il s'est glissé une erreur que je viens rectifier.

Vous m'avez attribué le titre de « Président d'honneur ». Ce titre ne m'appartient pas.

Notre président d'honneur est M. René Tullier, un des fondateurs de notre Société, magistrat honoraire à Lille, dont le nom est aimé et vénéré dans la région agricole du Nord.

Je vous serais reconnaissant, Monsieur le Rédacteur en chef, de vouloir bien insérer cette petite note dans votre prochain numéro, et vous prie d'agréer, avec mes remerciements antiques, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Emile Davaine,
Ancien Président, Conseiller général du Nord.

Exposition culinaire

Voici la liste des récompenses accordées :

1re section. — Membres du jury : MM. Schmitz père ; Gondaert, Carpentier, Pilan et Vanel.

Hors concours. — Carpentier, Schmitz et Gondaert de Lille.

Grands prix d'honneur. — Schmitz fils, de Lille, avec félicitations du jury ; Cordonnier, du Palais de l'Elysée.

Grands diplômes d'honneur. — Chambre syndicale ouvrière des pâtissiers du Nord : Bénézet, de Lille ; Koning, d'Amiens (félicitations du jury).

Médailles de vermeil. — Pelisit, du palais de l'Elysée ; Gally, de Tourcoing ; Dobet, de Tournai (Belgique).

Médailles d'argent : Madre, d'Amiens ; Georges Ronand, de Lille ; Rigaut, de Châteauroux ; Paul, d'Hénin-Liétard.

Médaille de bronze : Charles Leutheureau, de Roubaix.

Prix de la ville de Lille. — Médailles de vermeil : Alb. Bénézet, Cordonnier.

Médailles d'argent : Madre, Renaud.

Médaille de bronze : Leutheureau.

Prix de la Chambre syndicale ouvrère des pâtissiers du Nord. — Médaille de vermeil : Albert Bénézet.

Médailles de collaborateurs (bronze). — Pointeau et Dupuyve, de Lille.

2e section. — Membres du Jury : MM. Piquet, Masplomb, Billaut, Bordeaux, Vanthorhoudt, Fontaine, Vandoorenst, Varrée, Lécaille.

Hors concours. — Piquet, Masplomb et Lécaille de Lille.

Grand diplôme d'honneur. — Chambre syndicale ouvrière des Charcutiers du Nord.

Médaille d'or. — Paul Bellynck, de Lille.

Médaille de vermeil. — Charles Mérique, de La Madeleine, Emile Morquilly, de Maubeuge, Nid-Labbe, de Lille; félicitations du jury: Beuvelle, de Lille.

Médailles d'argent. — MM. Bailly-Forget, de Calais ; Leplat-Dupetit, de Lille.

Mentions honorables. — MM. Meurse, de Lille; Lefebvre, de Lille; Depuydt, de Lille.

Prix de la ville de Lille. — Médaille de bronze. — Depuydt.

N.-B. — La fin des palmares sera publiée demain en même temps que la liste complète des numéros gagnants de la tombola.

LE NORD

Lambersart — Dimanche soir, vers 5 heures, plusieurs jeunes gens jouaient sur les wagonnets du nouveau boulevard de Lambersart. Tout à coup le jeune Vanhaghem, 14 ans, demeurant rue de Flandre, est tombé et malheureusement qui s'est cassé la jambe.

Tourcoing. — L'Association des Anciens Elèves de l'Ecole professionnelle donnera demain son premier concert à ses nombreux amis et bienfaiteurs.

Au lever du rideau, à 7 heures, un public choisi de plus de 600 personnes se pressait dans le salle de fêtes de la Société artistique, disposée pour la circonstance.

C'est la Société Philharmonique, présidée par MM. Victor Levert et Théophile Ducoulos et dirigée par MM. F. Brienne et Ch. Boutry, qui se prodiguent généralement et de bon cœur, à chaque fête, pour leurs aînés, qui vivent le feu. Nous félicitons chaudement chefs et exécutants pour l'excellente interprétation des morceaux de musique que comprenait la musique et savent en exprimer les beautés avec autant de goût que de sentiment.

MM. Ch. Brienne et Lefebvre, tous deux à la voix claire et bien timbrée, se sont fait chaleureusement applaudir, le premier dans l'invocation de Faust, de Gounod, dans Robert Bruce, de Rossini ; le second du Souvenir d'antan et le Marque de Fer. Ils ont si bien chanté pour leur ami, M. Paul Capouillet, violiniste, s'est montré véritable artiste dans l'exécution de ses morceaux de violon et de clarinette. Le public l'a bien compris et l'a applaudi.

La sérénade donnée par MM. Ch. Brienne (fête) (organiste) et Ch. Vitier Olivier (mandoline) avec accompagnement du piano par M. Fernand Brienne, les quatre musiciens consommés et dont le talent et artistiquement exécuté ne supprime pour qu'il ne soit pas utile d'insister plus longuement, a soulevé les salle un tonnerre d'applaudissements.

Un monologue intitulé : « Le Gaz première à Orléans », récité par M. Gaston Jouniaux, a eu un succès complet. Cette poésie déclamée avec une diction parfaite et sonore, a transporté toute la salle, *je le sentiment, la foi et toute l'énergie employée par le jeune déclamateur et lui a valu de fréquents applaudissements.*

MM. Brient et Victor Olivier, nous connaissons leur spléndide et d'expression, qui recherche toute la *vision, ont été bisées et acclamés.*

Nos jeunes écoliers : Delbos, Dubreucq et Dupuy ont été excellents dans le duo de Pagnol, Pouvoir-Jolieuvs en être autrement avec les maîtres distingués qui les dirigent.

Le piano d'accompagnement était tenu par le M. Fernand Brienne, depuis longtemps apprécié par son ancien et son directeur.

Qu'il nous soit permis de présenter nos sincères remerciements aux organisateurs de cette charmante *M. Jouniaux, président, Ch. Brienne, vice-président et trésorier, et tous nos compliments* au commissaire pour le bon ordre qui n'a cessé à régner.

ARMENTIERES

Une noyée. — Mardi après-midi, à 4 heures, on a vu la Lys, au pont de l'abattoir, le corps de la jeune Léonie Gylbert, ouvrière de la filature de rion Gouvert, âgée de 17 ans.

Cette jeune fille était disparue du domicile paternel, rue de Belfort, 21, depuis le 18 février.

Le corps qui était en état de grande décomposition mer avancée, a été transporté directement au cimetière.

— Le nommé Sézler, Jules, âgé de 40 ans, limonnant à Estaire, a porté plainte à la police sur un vol de montre dont il aurait été la victime.

DOUAI

Arleux-du-Nord. — Dimanche 20 mars, l'Association amicale des Anciennes Elèves de l'Ecole Ste-Marie, a fêté le 25e anniversaire de ses honoraires et ses membres participants, une seconde série non moins bien réussie que la première. Une foule nombreuse avait envahi la salle et l'on constatait avec plaisir la présence de M. Drocourt, conseiller d'arrondissement.

Nous remercions chaleureusement Mme la Présidente et Mlle la Vice Présidente qui ont tenu à assister à cette jolie fête de famille.

C'est avec regret que nous avons constaté l'absence de M. le Maire et de MM. les conseillers municipaux.

Le programme composé de morceaux très bien choisis à charmé l'auditoire et nous ne saurions trop féliciter les organisatrices de cette fête qui toutes, ont rivalisé de zèle et de talent. Nos remerciements à Mme Fouché, pour son rôle ingrat d'accompagnatrice.

Nous adressons également toutes nos félicitations à Mme Delsalle, l'institutrice, qui, grâce à son initiative et à son dévouement, a créé à Arleux une association qui en resserrant les liens de fraternité permettra de soulager les enfants nécessiteux de la commune.

VALENCIENNES

Incendie à Curgies. — Un incendie s'est déclaré dans la matinée du matin, dans un moulin à vent situé le long de la route de Curgies à Sebourg, à un kilomètre environ de ces deux villages et appartenant à M. Lecerf Evariste de Jenlain. Le moulin abandonné depuis un an, contenait encore une certaine quantité de grains et environ 40 sutant de farine. C'est le brigadier Huart du poste de douanes voisin qui a donné l'alarme. Les secours apportés aussitôt ne purent empêcher, vers 10 heures, l'incendie d'atteindre environ 6000 francs ; ils sont convoqués par une bourrasque. On ignore la cause du sinistre.

M. Lecerf avait acheté ce moulin il y a quatre ou cinq ans, à M. Luzardi, notaire à Jenlain.

Maing. *Incendie.* — Le tocsin signalait un incendie dans la direction de ce village, vers 2 heures de l'après-midi précédente, vers 11 heures. Pompiers, gendarmes, fantassins, partirent aussitôt ; mais arrivés à Quiévrechain de Cambrai, ils firent demi-tour : on s'aperçevait même plus la faible lueur du premier moment.

C'était une meule de paille qui brûlait sur le territoire de Maing.

Le crime d'Onnaing

L'instruction du meurtre de Déroteleur a été reprise hier. Dans l'après-midi sont venus au Palais-de-Justice la femme Mascret et ses filles ; la femme Frappart, garde-barrière, et Bocher, boucher. Il s'agissait, *croyons-nous, des faits suivants :* le 4 décembre, jour du meurtre de Déroteleur, dans la soirée, mais à une heure qui n'est pas établie d'une façon précise, le chef de gare Maffret s'est rendu chez le boucher pour y acheter de la viande. Il a trouvé chez le boucher, il est reconnu que Mascret a pris pour 1 francs de viande pour le ménage, et 28 sous qu'il a payés sous mains à Frappart.

On sait en effet que l'instance en divorce, quoique retirée, Mascret ne vivait pas davantage de la vie commune. Il continuait à vivre chez la garde-barrière, qui lui faisait lessiver son linge et lui préparait ses repas, lui cuisant la viande qu'il apportait.

Dans cette même soirée du 4 décembre, les deux filles Mascret sont également sorties. Tuer pour un corset, et l'autre pour se rendre à la poste, ou elle a expédié un mandat à son frère, soldat à Toulouse.

L'affaire, on le voit, semble s'enchevêtrer à dessein et il nous semble que la lumière n'est pas encore à détre faite complétement sur cette pénible affaire.

AVESNES

Explosion d'une chaudière A HAUMONT

Dix blessés. — Deux morts

Notre correspondant nous télégraphie :

Un terrible accident vient de se produire à la fonderie Decomble. Une chaudière a fait explosion, blessant dix ouvriers. M. Ernest Ronier, maçon, blessé à la tête, a succombé; son beau-père, M. Edmond Gillet, âgé de 40 ans, est mort également. M. Jean-Baptiste Estrumel, blessé à la tête est dans un état très grave. Les autres sont plus ou moins grièvement blessés. A demain des détails.

HAZEBROUCK

Départ du juge Chevalier. — Le ministère s'est décidé à satisfaire la population républicaine de Bailleul la satisfaction qu'elle réclamait depuis longtemps : M. Chevalier, juge de paix du canton Sud, vient d'être déplacé.

DUNKERQUE

Grave accident. — Avant-hier à 8 heures 1/2 du soir, M. Charles Bocquet, 55 ans, journalier rue Vauban, s'est blessé une jambe, sur la route de Rosendaël.

Le malheureux s'est traîné avec les mêmes douleurs jusqu'à son domicile, qu'il n'a pas quitté 6 heures du matin. Les jambes étaient parées à trouver son chemin.

Le docteur Hétyère l'a fait transporter à l'hôpital.

PAS-DE-CALAIS

BETHUNE

Lens. — Notre confrère *l'Avenir d'Arras* annonce que la Cour des Comptes vient de rejeter les explications fournies par M. Wagon, ex-maire de Lens, et que le conseil municipal avait cru admettre, dans l'espoir de faire disparaître toute cette affaire.

Le conseil municipal de Lens aura donc encore prochainement à s'occuper de l'affaire Wagon.

L'Echo du Nord, d'autre part, croit savoir qu'en présence de cette situation, des offres d'arrangement sur les sommes réclamées par la Cour des comptes ont été faites au nom de M. Wagon et ce, sans de pouvoir obtenir la main-levée de l'hypothèque légale prise par la Ville de Lens, et qui met sous séquestre tous les biens de l'ancien maire de Lens.

Liévin. — Des malfaiteurs après avoir brisé un carreau à l'une des fenêtres de la maison portant le n° 392, 15e cercle de la Cosse n° 3 des mines de Liévin et occupée par M. Henri Léquine, s'y sont introduits et ont enlevé divers objets et marchandises.

M. le commissaire de police recherche les auteurs de ce vol.

SAINT-OMER

Ardres. — Profitant de l'absence momentanée de M. Cyrille Manuel, manager à Ardres, des malfaiteurs se sont emparés d'un pneur de linge se trouvant dans sa voiture et qu'une personne de Calais lui avait remis pour faire blanchir.

Saint-Pol-sur-Ternoise. — Un incendie a éclaté pendant la nuit au lieu dit « Le Gibet » dans la maison occupée par le sieur Hénon, journalier, et appartenant à M. Oscar Dancoisne, rentier à Frévent.

Le feu s'est propagé avec une telle rapidité, qu'en très peu de temps les bâtiments et tout le mobilier ont été la proie des flammes.

Pour un point être atteinte par le feu, la famille Hénon, composée des père et mère et de cinq enfants, a dû se sauver en chemise.

Les dégâts sont évalués à 2300 francs.

La cause du sinistre est restée inconnue.

TRIBUNAUX

Conseil de guerre de la 1re région

LA SENTINELLE DE DUNKERQUE

Bogaert, soldat au 110e de ligne à Dunkerque, originaire de Neuf-Berquin, de faction le 26 janvier, au hangar Guilmoin, fut de 2 coups de feu, en, rue, souvient, le marin Nelsen, du navire norvégien, le *Scandia.*

Il a été très nettement établi que Bogaert, voyant arriver à 25 mètres, un inconnu, a crié quatre ou cinq fois : Halte-là ! Qui vive ! que ne recevant pas de réponse il se battu le terre de la crosse de son fusil et qu'il a manœuvré le culasse mobile pour faire savoir qu'il était armé, qu'il a encore crié : passe au large ou je tire ! qu'il a seulement après, chargé son arme, et qu'il a tiré au moment où il voyait l'inconnu se baisser comme pour ramasser des pierres. Les sommations ont été parfaitement *entendues par les témoins. Nelsen, quand il tomba,* était encore à 15 mètres environ de la sentinelle.

A l'unanimité le Conseil l'a acquitté.

Un adjudant fausseur. — L'adjudant Bésse, du 73e régiment d'infanterie à Béthune, employé depuis 5 ans au bureau de mobilisation, est accusé de lacération de pièces militaires et de faux en matière d'attestation militaire.

Entré en régiment en 1882, sous-officier un an après et sergent-major à vingt mois de *services*, Bésse était sur le point d'arriver à Saint-Maixent lorsque la déconfiture lui en barra la route. Avec l'aide d'un ami qui lui offrait 25,000 fr., il songea à se mettre à la tête de l'affaire de son plus lorsque *serait terminé son rengagement. Mais bientôt le* père parti en Amérique, laissant des dettes criardes et sans payer ses ouvriers. Une liquidation judiciaire intervint. Bessée dut rester au régiment. Néanmoins, les 25,000 fr. lui restaient acquis, mais *il n'en touchait que les rentes.*

Bésses paya les ouvriers, fit la soulion de sa mère et maria ses deux sœurs ; il fit pour cela sept mille francs de dettes.

Jusqu'en 1892, Bésse jouit auprès de ses chefs de la plus entière confiance.

Malheureusement quelques faits regrettables vinrent troubler cette quiétude.

En 1896, un M. Dupuis, comptable à Paris, sergent-major au 6e régiment territorial d'infanterie, arriva pour faire ses 28 jours, alors que les autres étaient partis. Il avait été porté présent. Comment? La fausseté n'a pas été faite sur ce point. Quoi qu'il en soit, il se présente à Bésse et demande insistant sur son livret la formule : « A accompli... Vu bon pour rentrer dans ses foyers. »

L'adjudant Bésse prétend avoir commis de bonne foi cette irrégularité en pensant que Dupuis avait fait réellement ses trente jours.

Deux autres territoriaux échappèrent à la convocation par la complaisance de Bésse qui les porta comme présents. Il reconnaît le fait. Et c'est cette faute qui l'amena plus tard à lacérer les pages 3 et 4 du livret individuel du territorial, fait qui constitue le second chef d'accusation dont il a à répondre. La page relative aux appels disparut également.

Le conseil a condamné l'adjudant Bésse à cinq ans de prison.

Affaire de mœurs. — L'accusé est un nommé Loubry, âgé de 22 ans, fraiseur, domicilié à Lesquin, soldat au 145e de ligne, au fort de Bouvoisis (Manbeuge).

Il est condamné à deux ans de prison.

Tribunal correctionnel de Béthune

L'affaire de Norrent-Fontes

Le tribunal correctionnel de Béthune vient de rendre son jugement dans l'affaire de la fille Marie Vichet, 31 ans, qui a tiré des coups de revolver sur Mlle Blanche Dubuisy, recevesse des postes à Norrent-Fontes.

Venue à Norrent-Fontes avec le recevoir de l'enregistrement, la fille Vichet se logeait d'un village du Doubs, où elle a abandonné sa vieille mère et un jeune enfant.

C'est par jalousie qu'elle a tiré sur Mlle Dubuisy à travers le guichet de la poste, trois coups de revolver qui est atteint sa victime en pleine figure et dont Mlle Dubuisy n'est pas encore guérie.

Trois mois de prison à la fille Vichet.

Nouvelles à la Main

Les rosseries du boulevard.

— Eh bien, demande un jeune auteur dramatique à un vague ami, comment avez-vous trouvé ma pièce ?

— Mon cher... le titre est une trouvaille !

*

A l'examen de médecine !

— Que remarquez-vous encore dans la gastrite aiguë ?

Silence pénible.

— Un peu de tous, souffle une voix charitable, mais trop haut.

Alors le candidat, vivement, modifiant pour le mieux l'air d'avoir entendu :

— De tout... un peu !

BRULE-MAISON.

Programmes des Spectacles et Concerts

Grand-Théâtre (flignodrome). — Jeudi 24 mars Bur. à 7 h. 1/2. — Mardi 29 à 8 h. — Troupe de Gand. A la demande générale. Représentation extraordinaire non interrompue.

FAUST

Grand-Opéra de Gand. — Pour les abonnés

Grands ballets de la Monnaie. — Danse de la nuit de Walpurgis.

Prix des places : Fauteuils, loges et baignoires, 4 fr. — Pourtour, 2 fr. — Première galerie, 1 fr 50. — Deuxième galerie, 0 fr. 50.

Bureau de location chez M. Jubé-Hertogh, rue de la Gare.

Grand-Théâtre de Lille. — Dimanche : M. Lenfant. — Mercredi 29 matin. — A 7 heures 1/2. *Les Deux Gosses*, drame. — Représentation exceptionnelle. Mardi prix à toutes les places.

Théâtre Sébastien Bach. — Opérettes, opéras.

Place Gambetta : 1891 à 1909.

PETITE CORRESPONDANCE

X. Nibal. — Vous voulez parler sans doute de la loi du 2 novembre 1892 qui fait interdire le travail des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels. Pour nous, nous ne pouvons réclamer de dommages à votre patron que s'il y a, de sa part, inexécution d'un engagement écrit. — *L. M. R.* — 1° Oui : il suffit que son père en ait manifesté pour lui, devant le juge de paix, son désir de la nationalité française ; 2° Oui.

D. H. à Armentières. — M. Cavaignac dans le ministère Bourgeois.

LE FACTEUR.

Etat-Civil de Roubaix

Du 22 Mars

Naissances. — Marcel Pontreule, rue de la Balance 95 — Henri Lefebvre, rue de Blanchemaille, 128 — Clémence Steglinck, rue de Wagram 24 — Lucienne Delcroix, rue de Mouveaux 104 — Jeanne Caulliez, rue d'Alsace 68 — Maurice Langlin, rue Notre-Dame 32 — Julien Van Sayck, rue Cogniet 64 — Théodore Vanhulle, rue des Sept-Ponts, cour Wattel-Ferrier 4 — Suzanne Collier, rue Fourcault 50 — Germain Carpez, rue Thiers 30.

Décès. — Charles Toussaint, 9 ans, rue de Chouteul, c. Mulliez 14 — Adolphe Cossart, 22 jours, rue Darbo, c. Tiberghien 15 — Octave Dipsis, 1 an, rue Blanchemaille — Germaine Verbrackon, 2 ans, rue Archimède 43 — Adolphe Sagaine, 89 ans, rue de Blanchemaille 83 — Sabine Poulain, 70 ans, rue Douaix 31 — Emilie Douay, 51 ans, rue de Blanchemaille 145.

Mariages. — Entre : Jules Lienard, 33 ans, magasinier à Lys-les-Lannoy et Marguerite Boun, 20 ans, sans profession, rue de Lannoy 141.

Etat-Civil de Tourcoing

Du 22 Mars

Naissances. — Louis Tannoy, rue de Normandie — Eugenie Pouvre, rue de l'Arc — Clémentine Dechampe, rue Sacquet — Marguerite Coulombier, rue du Brun Pain — René Dongaire, rue Verte — Jules Delbarbre, rue Pluts.

Décès. — Maurice Brichet, 2 mois, rue de la Croix Rouge 14 — Sophie Devennes, 73 ans, sans profession, rue de Pélit-Village 84 — Reine Honore, 27 ans, sans profession, rue de Havre 32.

Etat-Civil de Croix

Du 14 au 20 mars

Naissances. — Parrakque Jules, rue des Ogiers — Vancoucheiele Laure, rue Jeanne d'Arc — Gallois Gaston, rue Neuve — Decottignies Alice, rue Verte — Wrobel Antoinette, rue de Lille 15 — Cornier Albert, rue d'Avelin — Vandromme Lucienne, rue Chauveau 7 — Hoc Joanne, rue de Bapaume, impasse Boudringhien.

Publications de mariages. — Entre : Vincent Henri, 26 ans, comptable et Scottè Jeanne, 19 ans, sans profession — Allain François, 26 ans, garçon brasseur et Lenpetz Marie, 20 ans, piqueuse — Prouvost Emile, 27 ans, journalier et Sori Flore, 22 ans, journalière.

Décès. — Bricant Emile, 24 ans, journalier, Fort Boulanger 7 — Lotieuse Henri, 35 ans, rattacheur, rue Charles Quint — Coppens Alfred, 3 mois, rue St-Piat, c. Leroy — Moothard Rachel, 1 an 8 mois, place Si-Martin — Ogé François, 60 ans, 10 mois, lacteur des postes, Grande Rue 139 — *Corraille* Simon, 9 mois, rue Voltaire 3.

CONNAISSANCES UTILES

Comment doit-on dormir ?

Le sommeil est le repos du corps et de l'esprit. Pour procurer tous ses bienfaits, il doit être soumis, autant que possible, à une sorte d'*hygiène* spécial.

Pour être véritablement réparateur, le sommeil doit être naturel, total, absolu. Sa durée varie suivant l'âge, les occupations, l'état de santé et de maladie, et quelquefois. Il vaut mieux dormir peu et bien que beaucoup et mal. A la campagne, on se couche tôt et on se lève tôt : à la ville, on peut, sans inconvénient, retarder de deux ou trois heures le coucher et le lever. Le lit doit être sans rideaux, placé au milieu de la chambre : celle-ci vaste, bien aérée, sera d'une température comprise entre 15 et 18 degrés.

On s'habituera à dormir tête nue. Il ne faut jamais se coucher au milieu du travail de la digestion, quand cette digestion s'exécute difficilement. Le sommeil prend la position qui convient. Si on le peut, on s'habituera à se coucher sur le ventre, sans oreiller, ni sur un lit posé rentrer dans ses fonctions alors plus à plat la résolution musculaire est plus complète, les viscères sont plus souteaux, la circulation sanguine est plus régulière et il y a moins de rêves et de cauchemars.

Pour faciliter le sommeil on fera de l'exercice surtout en plein air, mais sans arriver à la fatigue. Pour éviter encore les rêves et les cauchemars et les dangers, avant de se coucher, les idées tristes, les préoccupations, les travaux absorbants, et l'on recherchera les distractions douces, les lectures innocentes ou encore mieux les promenades à pied et surtout en voiture ; de l'eau fraîche, prise au moment de s'endormir, dispose souvent au sommeil et prépare une gorgée-robe bien sucrée, le lait doit être brusque ; les rêvasseries du matin fatiguent l'esprit.

Bonhomme FRANKLIN.

MARCHÉ A TERME

de Roubaix-Tourcoing

Du 22 mars

Cote officielle de 4 heures .f.*

Peignage de la Plata et de l'Uruguay.

Livraisons	TYPE 1 qual. à fabr. Cote	TYPE 1 Cote préc.	TYPE 2 qual. cour. Cote	TYPE 2 Cote préc.	Peign. d'A Type 1.0 Cote	Cote préc.
Mars	4 375	4 45				
Mars nouv.						
Avril	4 40	4 45				
Mai	4 375	4 45				
Juin	4 375	4 45				
Juillet	4 375	4 425				
Août	4 375	4 425				
Id.	5.000		4.375		4.425	
Septembre	5.000		10.000		4.375	
Id.	5.000		10.000		4.375	
Octobre	5.000		10.000		4.40	
Novembre	5.000		5.000		4.40	
Décembre	5.000		25.000		4.40	
Id.	10.000		10.000		4.425	
Janvier	10.000		25.000		4.40	
Février	10.000		10.000		4.40	

Tendance : Soutenue.

DÉTAIL DES VENTES

Type unique

Mai	5.000	4.425
Id.	10.000	4.425
Juin	5.000	4.425
Id.	5.000	4.425
Août	10.000	4.40
Id.	5.000	4.420
Septembre	20.000	4.40
Id.	10.000	4.375
Octobre	50.000	4.40
Novembre	5.000	4.40
Id.	5.000	4.40
Décembre	25.000	4.40
Id.	10.000	4.425
Janvier	25.000	4.40
Février	10.000	4.40

Total de la journée. 225.000 kil.

Anvers. 22 mars. — 470.000 kil. Soutenue.

MALADIES DU SANG

et du tube digestif

Le Docteur BOLE guérit en clientèle qu'il donnera ses consultations tous les jours, de midi à 2 heures et de